

REGLEMENT COURSE, ORRYGEOISE 2025

Départ : ORRY-LA-VILLE PLACE DE LA LIBERATION le dimanche 21 septembre 2025 à 9h30. Chaque épreuve est limitée aux nombres départs.

Conditions générales

Courses ouvertes à toutes les personnes. « Tableau à suivre »

2.3 – TYPES DE LICENCES ET CATÉGORIES D'ÂGES (1^{ER} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026)

Selon les Règlements Généraux, les types de licences et les catégories d'âges sont les suivants (le changement de catégorie intervient au 1^{er} septembre 2025) :

Catégories	Code	Années de naissance	Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Découverte	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement
U7	BB	2020 et après	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U10	EA	2017 à 2019	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U12	PO	2015 – 2016	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U14	BE	2013 – 2014	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
U16	MI	2011 – 2012	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
U18	CA	2009– 2010	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U20	JU	2007– 2008	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U23	ES	2004 à 2006	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Seniors	SE	1992 à 2003	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Masters	MA	1991 et avant	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

Note : Il est à noter qu'un licencié Athlé Compétition ne peut pas, en cours de saison administrative, demander une transformation vers tout autre type de licence (avec ou sans procédure de mutation).

Les concurrent(e)s s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour tous incidents ou accidents pouvant survenir, avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect du règlement.

Barrières horaires

Il n'y a pas de barrières horaires (coureur doit respecter une course saine pour la distance qui l'a choisi)

« Pour toutes les courses : L'arrivée doit être avant 12h30 place de la libération Orry-la-Ville »

Ravitaillement :

Des postes de ravitaillement seront disposés sur le parcours. C'est une épreuve en semi-auto-suffisance. En dehors de ces postes, chaque traileur doit donc être autonome sur le plan alimentaire et disposer de suffisamment de nourriture et d'eau pour combler ses besoins

Matériel obligatoire :

Il est vivement conseillé de ne pas négliger le matériel obligatoire préconisée par l'organisation pour des raisons de sécurité et de bien-être pendant la course.

Un Kamelle 1L ou 1ceinture avec contenant, Une couverture de survie, Un téléphone avec n° pc course, Gels, alimentation.

Date et horaires à retenir.

A) Dates :

Ouverture des inscriptions le 1er mars 2025 clôture des inscriptions le jeudi 18 septembre 2025 (dans la limite des places disponibles)

Si l'une des courses est complète, l'inscriptions à cette course pourra être clôturées avant.

Droit d'inscription par concurrent :

Inscription en ligne à privilégier sur notre site

<https://orrygeoise.adeorun.com>

Rappel : -votre inscription est strictement personnel, en cas d'empêchement, celle-ci ne peut ni être ni vendu, ni rétrocéder. Si vous ne possédez pas de licence le PPS est obligatoire pour participer. Aucune inscription ne sera validée sans votre « Parcours de Prévention Santé »

<https://pps.athle.fr/>

(Celui-ci devra avoir moins de trois mois)

Votre inscription définitive ne sera possible qu'avec votre paiement + l'envoi immédiat de votre PPS. Les personnes ayant un dossier d'inscription incomplet au 21 septembre 2025 ne seront pas inscrites aux courses et ne pourront pas retirer leur dossard pour participer aux épreuves.

Attention :

Principe :

Participation aux compétitions (arrêté ministériel du 24 juillet 2017)

L'inscription à une compétition sportive est subordonnée à la présentation d'une licence dans la discipline concernée.

A) dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, au regard de l'article L231–2 et L231–3 du code du sport les participants devront être :

-ou titulaire d'une licence athlétisme compétition, athlétisme Running ou athlétisme entreprise délivré par la FFA (*)

-ou titulaire d'une licence délivrée par les saisons au courant par la Fscf fscgt ufolep ugsel unss faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » (autorisation médicale « en compétition » sur la carte, licence, sur une étiquette autocollante apposer) (*)

(*) **=Fournir une photocopie du ou des documents correspondant (année en cours).**

Annulation d'engagement /Remboursement :

Afin d'éviter toute contestation, les demandes d'annulation d'engagement doivent être **justifié par un certificat médical** et devront nous parvenir **avant le 31 aout 2025**.

Celui-ci sera à hauteur de :60 % du montant de l'inscription vous seront remboursés.

Les remboursements seront traités au plus tard deux mois après l'épreuve 2025.

Catégories 2025 :

2.3 – TYPES DE LICENCES ET CATÉGORIES D'ÂGES (1^{ER} SEPTEMBRE 2025 AU 31 AOUT 2026)

Selon les Règlements Généraux, les types de licences et les catégories d'âges sont les suivants (le changement de catégorie intervient au 1^{er} septembre 2025) :

Catégories	Code	Années de naissance	Athlé Compétition	Athlé Entreprise	Athlé Découverte	Athlé Running	Athlé Santé	Athlé Encadrement
U7	BB	2020 et après	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U10	EA	2017 à 2019	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U12	PO	2015 – 2016	NON	NON	OUI	NON	NON	NON
U14	BE	2013 – 2014	OUI	OUI	NON	NON	NON	NON
U16	MI	2011 – 2012	OUI	OUI	NON	NON	NON	OUI
U18	CA	2009– 2010	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U20	JU	2007– 2008	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
U23	ES	2004 à 2006	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Seniors	SE	1992 à 2003	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
Masters	MA	1991 et avant	OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI

Note : Il est à noter qu'un licencié Athlé Compétition ne peut pas, en cours de saison administrative, demander une transformation vers tout autre type de licence (avec ou sans procédure de mutation).

- Dossards :

* A ORRY-LA-VILLE, SAMEDI 20 septembre 2025, de14h30 à 18h00

Les horaires définitifs seront précisés ultérieurement.

Chaque concurrent, devra venir retirer personnellement son dossier, en présentant une pièce d'identité avec photo.

-Si un empêchement imprévisible pour venir chercher un dossard une autorisation écrite avec photo copie de la CI devra être amené après autorisation auprès de l'organisation.-

- Le dossard contient la puce électronique servant au chronométrage. Pour une bonne détection de la puce, il devra être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité durant toute la course. Il devra toujours être mis au-dessus de tout vêtement

Vous devez prévoir un système de fixation à votre convenance (épingles, brassière, porte dossard...) et bien l'attacher afin qu'il soit toujours visible.

Le dossard sera aussi votre laissez-passer. Il sera nécessaire pour accéder aux aires de ravitaillement, infirmeries, salles de repos, douches, aires de dépôt et de retrait des sacs.

Attention : En cas d'empêchement, un concurrent ne peut ni vendre, ni rétrocéder son dossard à quelqu'un d'autre. S'il ne respecte pas ce point, sa responsabilité envers la personne qui prend son dossard et participe à la course dans ces conditions (sans PPS) est engagée.

Classements :

Le chronométrage de l'organisation sera la seule référence officielle. En plus du classement général.

Le chronométrage et le classement sont obtenus à partir de puces électroniques sans podium

Le classement, C'est le nom qui figurera au scratch.

Remise des Prix :

-Pour le podium : coupes et/ou lots seront offerts.

Seuls les trois premiers au scratch seront amenés à être appelé sur le podium

Podium Masculin et Féminin

Postes de pointage :

Les postes de pointage seront répartis le long du parcours. Les pointages électroniques se feront grâce à la détection de la puce collée sur le dossard. Ils sont destinés à assurer le classement et le suivi des compétiteurs en temps réel.

L'emplacement de certains autres postes de pointages électroniques appelés les points de contrôles ne sera pas communiqué. D'autres contrôles manuels seront effectués par les équipes de direction des courses, tout au long du parcours. Tout participant absent à l'un de ces contrôles ou pointages sera pénalisé.

La santé et le sport :

Lutte antidopage

L'organisation de L'ORRYGEOISE s'inscrit pleinement dans la démarche destinée à traquer la tricherie et mettra en œuvre la procédure prévue par l'AFLD sous contrôle de la FFA, si l'épreuve devait être retenue pour un contrôle.

Le choix des compétiteurs contrôlés appartient au médecin désigné et ne cible pas forcément l'élite, les licenciés ou les non licenciés, il définit également le nombre de contrôles à réaliser.

Disqualification:

- Enlèvement (vol) ou déplacement des balises durant la course
- Absence de dossard
- Pointage au-delà de l'horaire de fermeture d'un point de contrôle
- Utilisation d'un moyen de transport
- Non-assistance à un concurrent en danger
- Pollution ou dégradation des sites
- Insultes ou menaces à l'égard des membres de l'organisation ou des équipes de bénévoles
- Refus de se faire examiner par un médecin à tout moment de l'épreuve
- État physique ou psychique du concurrent inadapté à la poursuite de l'épreuve
- Dopage ou refus de se soumettre au contrôle anti-dopage
-

Abandon :

En cas d'abandon, le concurrent doit prévenir impérativement l'organisation par téléphone au numéro 06 74 34 16 25/06 71 61 58 59 qui sera précisé sur le carnet de route et/ou sur le dossard. Il devra alors remettre son dossard et sa puce à un membre de l'organisation.

Abandon suite à une blessure

En cas d'abandon par suite d'une blessure avec une impossibilité de se déplacer, le PC Médical met en œuvre les moyens adaptés.

Assistance Médicale :

Une équipe médicale sera présente durant toute la durée des épreuves. Elle est habilitée à mettre hors course tout concurrent inapte à continuer l'épreuve, mettant en danger tant sa sécurité personnelle que la sécurité générale de l'épreuve.

Assurance :

Les licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement auprès de toute compagnie d'assurance contre le risque de perte de revenus en cas d'accident entraînant une incapacité de travail temporaire ou permanente, partielle ou totale.

Boisson et Nourriture :

Le principe de cette course est la semi-autosuffisance alimentaire. Néanmoins, les postes de ravitaillement approvisionnent les participants en boissons et en nourriture de type course. Entre ces postes de ravitaillement, les participants sont en autonomie complète et doivent utiliser leurs propres boissons et leurs réserves alimentaires.

Environnement et respect :

Le parcours se trouve en Zone NATURA 2000 Le PNR (Parc National Régional) nous autorise à y accéder sous certaines conditions.

En respectant les tracés autorisés, un balisage sans marquage, la signalisation des zones de nidification, l'organisation s'engage à respecter ces conditions et contribue ainsi au respect de l'environnement, à la protection de l'habitat et de la faune et de la flore.

Les concurrents s'engagent à respecter les consignes données par les commissaires de course, en particulier la gestion des déchets, le respect du tracé dans les zones humides.

Disqualification : en cas de pollution ou de dégradation des sites par un concurrent ou son assistance.

Chaque concurrent doit impérativement conserver ses emballages et ses détritiques jusqu'au **ravitaillement suivant, où les déchets peuvent être déposés.**

La nature est si belle, respectons-la !

En cas d'annulation ou de neutralisation de la course, l'organisation ne procédera à aucun remboursement d'inscription mais s'engage à faciliter l'inscription des concurrent(e)s arrêté(e)s pour l'édition suivante.

Sécurité :

Les suiveurs, accompagnateurs, familles doivent veiller à ne pas se garer devant le balisage qui permet aux concurrents de rester sur le parcours en toute sécurité.

Conformément à la circulaire interministérielle n° DS/DSMJ/DMAT/2013/188 du 6 mai 2013, cette épreuve sportive bénéficie du régime de la priorité de passage. Attention chaque coureur doit respecter le code de la route

Droit à l'image :

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrent(e)s autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Données personnelles :

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française) et conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent(e) dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Tout participant(e) aux courses peut avoir accès aux données personnelles le concernant.

Ces informations sont obtenues dans le cadre d'une inscription à l'une des courses pour les besoins de l'organisation et pour communiquer à chaque participant(e) avant, pendant ou après l'évènement toutes les informations liées à sa participation.

Mise Hors Course :

L'organisation se réserve la possibilité d'exclure de l'épreuve tout(e) concurrent(te) refusant de se soumettre à ce règlement ou risquant de mettre en danger sa propre sécurité ainsi que celle des autres.

Ce concurrent(e) exclu(e) ne pourra pas s'inscrire aux Éditions suivantes.